



Préserver la biodiversité, notre assurance-vie !

1^{er} employeur de France !

La biodiversité engendre 1 emploi sur 6 en France.

40% des activités économiques en dépendent directement (agro-alimentaire, textile, médicaments, tourisme et loisirs, etc.).

Des métiers nouveaux émergent : génie écologique, reconversion de friches industrielles, éducation à la biodiversité...

Un nouveau regard sur la biodiversité multiplie les opportunités d'innovation, qui peuvent mobiliser les acteurs publics, la recherche, les entreprises...

Qu'est-ce que la biodiversité (contraction de **biologique** et de **diversité**) ? Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants, mais également entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La terre est ainsi peuplée d'une multiplicité d'êtres vivants. Cette diversité est parfois visible à l'oeil nu : diversité des écosystèmes - déserts, récifs coralliens, forêts, cultures... - et diversité des espèces. La diversité se cache aussi dans les cellules, au coeur des gènes, présents dans tout être vivant.

Cette biodiversité, qui réunit l'Homme et la Nature, est le tissu vivant de la planète. **Nous respirons, mangeons, buvons, consomons, créons et innovons grâce à elle.**

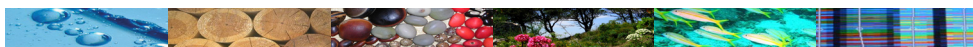
La biodiversité rend des services cruciaux pour la qualité de la ressource (eau, air, sol, énergie).

Sa préservation est donc tout simplement vitale !

Aux milieux exceptionnels à la biodiversité importante,

s'ajoutent des milieux « de nature ordinaire », notamment en milieux urbain, périurbain et cultivé, dans lesquels des espèces peuvent bénéficier de « corridors écologiques » adaptés à leurs besoins alimentaires ou de reproduction.

Sans oublier la biodiversité des semences : diversité des espèces animales d'élevage et des variétés végétales cultivées, **dont dépend l'alimentation humaine et animale.**



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : LA PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ DE FRANCE MÉTROPOLITAINE...

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de sa partie marine en Méditerranée jusqu'aux plus hautes cimes alpines, possède des milieux diversifiés, propices à de nombreuses formes de vie.

La région abrite une flore et une faune très variées : **4 000 espèces** dont 511 protégées (4 900 espèces au total en France) et **86 espèces endémiques à la région**. Elle regroupe également 245 espèces d'oiseaux nicheurs (312 en France), 23 espèces de reptiles (37 en France), 16 espèces d'amphibiens (35 en France), 114 espèces de mammifères (134 en France).

Une partie conséquente du territoire régional bénéficie de mesures de protection : 3 parcs nationaux, 10 réserves naturelles nationales et 6 régionales, 209 sites classés et 239 inscrits, 103 sites éligibles au réseau Natura 2000, 6 parcs naturels régionaux et 2 parcs naturels régionaux en cours de création, 2 conservatoires botaniques nationaux, 34 000 ha acquis par le conservatoire du littoral, 1 parc marin...

... MAIS UNE BIODIVERSITÉ MENACÉE

La région est un véritable « Hot spot » de la biodiversité. Mais se croisent des enjeux nettement contradictoires entre biodiversité exceptionnelle et besoin en développement social et économique.

Cinq causes majeures de la perte de biodiversité ont ainsi été identifiées :

- la destruction des habitats et la modification / détérioration des milieux par l'urbanisation et l'artificialisation des sols,
- la prolifération des espèces invasives (ou envahissantes) qui menacent le fonctionnement des milieux où elles sont introduites,
- la pollution par les pesticides, les métaux lourds, polluants organiques persistants et autres produits toxiques, de l'eau, de l'air, des sols,
- la surexploitation des ressources par la pêche, la chasse et la déforestation, liée notamment à l'augmentation des besoins de la population humaine toujours plus nombreuse,
- le changement climatique.

LANCEMENT D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DE LA BIODIVERSITÉ (SGB)

Pour préserver sa biodiversité exceptionnelle, notre région a une responsabilité majeure. D'où le lancement de la « Stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » dans une relation de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire en 2010.

La Stratégie s'articule autour de 5 piliers :

- * **Parfaire la connaissance de la biodiversité et son évolution** : recenser les inventaires existants, les compléter, soutenir la recherche, étudier les effets du changement climatique...
- * **Protéger et valoriser la biodiversité et les paysages** : créer de nouvelles réserves naturelles régionales, initier des opérations-pilotes pour la préservation d'espèces menacées, favoriser les continuités écologiques régionales et transfrontalières...
- * **Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles régionales** : aménagement du territoire, agriculture, forêt, eau, mer, pêche, énergie, industrie, transport, tourisme, coopération, recherche, innovation, formation...
- * **Favoriser une dynamique** : soutenir les initiatives des acteurs publics, économiques, associatifs...
- * **Mobiliser les acteurs** : élus, acteurs socio-économiques, associations d'éducation, habitants, visiteurs...

Pour nous, il s'agit également d'obtenir enfin la « bio-conditionnalité » ou « éco-conditions » des aides régionales (critères environnementaux et sociaux dans les conditions de subventions régionales). Peut-être d'ici décembre ?!

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Le SRCE est un levier majeur de la Stratégie. Il vise à créer une trame verte et bleue, afin d'enrayer la perte de biodiversité, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

La démarche (en cours d'élaboration) du SRCE associe l'Etat, la Région, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs, sur une base contractuelle. Il sera adopté en juin 2014.

Les orientations du SRCE devront être prises en compte dans les documents d'aménagement et d'urbanisme locaux (SCOT, PLU...), les documents de planification agricole (Plan régional d'agriculture durable) et forestier (Plan pluriannuel régional de développement forestier). C'est une avancée déterminante pour prendre en compte la biodiversité comme élément structurant de l'aménagement du territoire.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (ORB)

Pour préserver la biodiversité, sa connaissance est essentielle. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a demandé à l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) de mettre en place en concertation avec les acteurs de cette connaissance un Observatoire régional de la Biodiversité qui permette d'appréhender l'état de la biodiversité, et l'impact des politiques publiques sur celle-ci.

Il répond à 3 objectifs :

- Valoriser et diffuser la connaissance,
- Valoriser les acteurs de la biodiversité et leurs bonnes pratiques,
- Accompagner les collectivités.

A NAGOYA, LA BIODIVERSITÉ RECONNUE INTERNATIONALEMENT COMME GARANT DU BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE PLANÈTE

Octobre 2010 : à Nagoya, la communauté internationale reconnaît que la perte de la biodiversité menace le fonctionnement de notre planète, de notre économie et de l'humanité.

Les 193 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique reconnaissent les liens étroits entre l'état de la biodiversité et les grands enjeux internationaux (pauvreté, santé et dérèglement climatique).

Ils ont par ailleurs signé le protocole tant attendu sur l'accès aux Ressources génétiques et le Partage des Avantages tirés de leur exploitation (APA).

L'accord est loin d'être parfait ni suffisamment contraignant et n'est pas signé par les Etats-Unis. Mais il est une étape décisive dont nous avons tous besoin pour avancer à d'autres échelons.



« VERS UNE RÉGION SANS PESTICIDE, NOS COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT »

En s'engageant dans cette charte, les collectivités peuvent bénéficier d'un soutien de la Région et d'un accompagnement permettant l'évaluation des démarches engagées, les échanges d'expériences, de suivi des pratiques dans la réduction des pesticides.

Des communes (Pennes Mirabeau, Pierrevert, Comps sur Artuby) et des Parcs Naturels Régionaux - PNR - (Luberon, Queyras, Verdon, Alpilles) se sont déjà engagés.